

Périodes de chasse au petit gibier 2024-2026

Table des matières

Périodes de chasse au petit gibier 2024-2026 3

Périodes de chasse au petit gibier 2024-2026

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise et du type d'arme utilisé.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

[La chasse peut être interdite](#) dans certains territoires particuliers de zones données. Si elle est permise, ses modalités peuvent différer de celles de la zone de chasse où se trouvent ces territoires. Vous devez donc communiquer avec la personne responsable des territoires en question pour vous renseigner sur les modalités de chasse applicables.

Dans le territoire de Macpès (zone 2), la chasse au petit gibier avec une arbalète et un arc, le colletage des lièvres et des lapins à queue blanche, la chasse au petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie sont permis, mais la chasse avec une arme à feu y est interdite.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) au petit gibier, consultez les règles relatives à cette espèce.

Lapin à queue blanche, lièvre arctique et lièvre d'Amérique

Dans la zone 17, l'utilisation de collets pour prendre du lièvre n'est permise que dans les établissements non autochtones et aux alentours de ceux-ci. Aux Îles-de-la-Madeleine (zone 21), la chasse au lièvre d'Amérique est interdite. Toutefois, sur l'île du Havre Aubert, une courte période de chasse a lieu du 16 novembre au 8 décembre 2024 et du 15 novembre au 7 décembre 2025. Pour plus d'information, veuillez [communiquer avec un bureau régional](#).

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 21 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 20 septembre 2025 au 31 mars 2026
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.		
5, 8, 9, 11, 15, 26	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 7 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 6 septembre 2025 au 31 mars 2026
19 sud, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 14 septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 13 septembre 2025 au 30 avril 2026

22	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 30 avril 2026
23, 24	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 25 août 2024 au 30 avril 2025	Du 25 août 2025 au 30 avril 2026
1, 2, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 27 (sauf l'île d'Orléans), 28	Collet Dans la zone 17, l'utilisation de collets pour prendre du lièvre n'est permise que dans les établissements non autochtones et aux alentours de ceux-ci.	Du 21 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 20 septembre 2025 au 31 mars 2026
11, 15	Collet	Du 25 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 25 octobre 2025 au 31 mars 2026
3, 4, 5, 6, 7, 9, 21 (sauf les Îles-de-la-Madeleine)	Collet	Du 1 ^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026
19 sud, 29	Collet	Du 14 septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 13 septembre 2025 au 30 avril 2026
26	Collet	Du 7 septembre 2024 au 31 mars 2025	Du 6 septembre 2025 au 31 mars 2026

Coyote et loup

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 12, 13, 14, 16, 18, 21, 28	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 18 octobre 2025 au 31 mars 2026
2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 15, 26, 27	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2024 au 31 mars 2025	Du 25 octobre 2025 au 31 mars 2026
8	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 novembre 2024 au 31 mars 2025	Du 8 novembre 2025 au 31 mars 2026
19 sud, 29	Armes à feu, arbalète et arc	Du 11 octobre 2024 au 15 avril 2025	Du 11 octobre 2025 au 15 avril 2026

Marmotte commune

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,	Armes à feu, arbalète	Toute l'année	Toute l'année

11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, et arc
19 sud, 21, 26, 27, 28,
29

Raton laveur

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
4, 5, 6, 7, 8	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2024 au 1 ^{er} mars 2025	Du 25 octobre 2025 au 1 ^{er} mars 2026
4, 5, 6, 7, 8	Carabine .22 à percussion latérale, la nuit, avec des chiens	Du 25 octobre 2024 au 15 décembre 2024	Du 25 octobre 2025 au 15 décembre 2025

Renard argenté, croisé ou roux

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
3, 4, 5, 6, 7	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2024 au 1 ^{er} mars 2025	Du 25 octobre 2025 au 1 ^{er} mars 2026
8	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 novembre 2024 au 1 ^{er} mars 2025	Du 8 novembre 2025 au 1 ^{er} mars 2026

Gélinotte huppée, tétras du Canada et tétras à queue fine

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2 (sauf l'île Verte), 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 21 septembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 20 septembre 2025 au 15 janvier 2026
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.		
19 sud, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 14 septembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 13 septembre 2025 au 15 janvier 2026
5, 8, 9, 11, 15, 26	Armes à feu et à air comprimé, arbalète	Du 7 septembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 6 septembre 2025 au 15 janvier 2026

	et arc		
22	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 15 janvier 2025	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 15 janvier 2026
23, 24	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 25 août 2024 au 15 janvier 2025	Du 25 août 2025 au 15 janvier 2026

Perdrix grise

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.	Du 21 septembre 2024 au 15 novembre 2024	Du 20 septembre 2025 au 15 novembre 2025
5, 9, 11, 15, 26	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 7 septembre 2024 au 15 novembre 2024	Du 6 septembre 2025 au 15 novembre 2025

Lagopède alpin et lagopède des saules

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.	Du 21 septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 20 septembre 2025 au 30 avril 2026
5, 8, 9, 11, 15, 26	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 7 septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 6 septembre 2025 au 30 avril 2026
19 sud, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 14 septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 13 septembre 2025 au 30 avril 2026
22	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 avril 2025	Du 1 ^{er} septembre 2025 au 30 avril 2026

23, 24	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 25 août 2024 au 30 avril 2025	Du 25 août 2025 au 30 avril 2026
--------	------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Carouge à épaulettes, corneille d'Amérique, étourneau sansonnet, moineau domestique, quiscale bronzé et vacher à tête brune

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 avril 2025	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 avril 2026
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

Caille, colin de Virginie, faisan, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge et pintade

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 1 ^{er} août 2024 au 31 décembre 2024	Du 1 ^{er} août 2025 au 31 décembre 2025
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

Activités de dressage et de compétition de chiens de chasse, à l'aide de caille, colin de Virginie, faisan, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge, pigeon biset et pintade

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
-------------------------------	-------	-----------------------------	-----------------------------

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.	Toute l'année	Toute l'année
---	--	---------------	---------------

Pigeon biset

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025	Période de chasse 2025-2026
1, 2 (sauf l'île Verte), 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.	Toute l'année	Toute l'année

Oiseaux migrateurs

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2024-2025
Dans les zones, les zecs et les réserves fauniques	Armes à feu, arbalète et arc	Consultez la brochure du Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs d'Environnement et Changement climatique Canada.